

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 01/12/2025

Présents : Henri Lehugeur, Siegfried Glessmer, Michel Bezout, Stéphane Letouze et Yvon Salles,

Excusés : Audrey Durel, Mélina Piquery (Pouvoir donné à Siegfried GLESSMER), Nathalie Douchet et David Tabard.

Siegfried Glessmer est désigné comme secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal du 29 Septembre 2025
- Effacement de réseau chemin des bruyères
- Salle des fêtes
- Cimetière (état avancement)
- Mare chemin des écoliers
- Plantations
- Devis dalles béton locaux atelier et comité des fêtes
- Encaissement chèques sortie Aînés
- Tarif encarts publicitaires Bulletin
- Délibération Convention SIMAU
- Questions diverses

Début de la réunion à 20h30

1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 29/09/2025

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2. Effacement du réseau chemin des bruyères

Une délibération avait été prise en 2024 pour fixer le reste à charge de la commune.

La part communale augmente par rapport à l'estimation initiale. Le reste à charge est désormais de 51 700 €.

Cette augmentation est liée à l'actualisation des prix, à des travaux plus importants que prévu et à la création de nouvelles tranchées.

La délibération approuvant cette nouvelle étude et la quote-part de la commune est adoptée par 5 voix pour et 1 voix contre.

3. Salle des fêtes

Monsieur le Maire fait état de l'avancement de la procédure d'appel d'offres.

Certains lots vont pouvoir être attribués, tandis que d'autres entrent en phase de négociation.

4. Cimetière – Etat d'avancement

Les deux grands caveaux ont été détruits. Les exhumations vont se poursuivre avant la fin de l'année. Trois nouveaux caveaux seront posés d'ici la fin de l'année.

En revanche, à l'emplacement des caveaux détruits, la pose de trois nouveaux caveaux est reportée au début de l'année 2026, le temps que le terrain se stabilise.

5. Mare chemin des écoliers

Monsieur le Maire explique le déroulement des travaux de réhabilitation de la mare par l'entreprise LAFOSSE.

Il y a désormais environ 60 cm d'eau en fond de mare.

Il pourra être utile, à l'avenir de planter des macrophytes pour lui donner un rôle épuratoire

6. Plantations

Une motobineuse a été passée pour la plantation d'une haie d'arbres au niveau du parc de jeux.

Un devis de plants pour un montant de 416,14 € de l'entreprise LEVAVASSEUR est présenté.

Le nid de cigognes est en cours de construction.

7. Devis dalle béton atelier et comité des fêtes

Des devis ont été demandés. Une modification est sollicitée concernant la nature des travaux.

Un devis sera également demandé pour les portes du bâtiment.

8. Encaissement chèques sorties des aînés

Le conseil municipal délibère à l'unanimité des présents en faveur de l'encaissement des chèques reçus.

9. Tarifs encarts publicitaires bulletin municipal

Le Conseil Municipal délibère à l'unanimité des présents en faveur des tarifs suivants :

- 100 € pour les grands encarts publicitaires,
- 50 € pour les petits encarts publicitaires du bulletin municipal.

10. Délibération convention SIMAU

Le conseil municipal autorise à l'unanimité des présents le maire à signer la convention avec le SIMAU.

11. Questions diverses

- **Courriers d'habitants – Incivilités routières**

Monsieur le Maire lit le courrier de Madame RUTKOWSKI relatif aux incivilités routières dans le secteur de la route du château d'eau, ainsi que le courrier de réponse adressé par la mairie.

Monsieur BEZOUT fait état d'excès de vitesse sur la route d'Argences. Un courrier sera adressé au Département afin de rechercher des solutions pour lutter contre ces incivilités (par exemple, une limitation de vitesse à 70 km/h).

- **Courrier de M. CHEMLA – Chêne empiétant sur une propriété privée**

Monsieur le Maire lit le courrier de Monsieur CHEMLA, relatif au dépassement des branches d'un chêne au-dessus de sa propriété.

Le chêne est planté sur le domaine public. Un constat sera effectué avant de prendre une décision.

- **Syndicat scolaire**

Le syndicat scolaire doit être dissous, les compétences ayant été reprises par la Région en ce qui concerne le transport scolaire et par le Département pour la cantine.

Les comptes et le budget présentés au mois de mars 2025 étaient corrects.
En octobre 2025, une réunion fait état d'une dérive financière de 167 900 €, impliquant une participation de 4 774 € à la charge de la commune de Janville.

Monsieur le Maire demande au syndicat une copie des factures avant de se prononcer sur un éventuel recours.

- **Chenilles processionnaires**

La commune dispose d'un contrat avec la société NGAN.

Une relance sera faite concernant les opérations de piégeage chemin de Calleville.

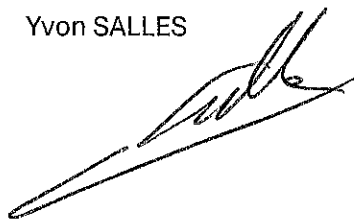
Henri LEHUGEUR



Siegfried GLESSMER

A handwritten signature in black ink, featuring a large, stylized 'S' and 'G' intertwined.

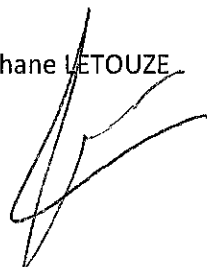
Yvon SALLES

A handwritten signature in black ink, consisting of a long, sweeping horizontal stroke followed by a smaller, more complex flourish.

Michel BEZOUT

A handwritten signature in black ink, featuring a large, stylized 'M' and 'B' intertwined.

Stéphane LETOUZE

A handwritten signature in black ink, consisting of a long, sweeping horizontal stroke followed by a smaller, more complex flourish.

Clôture de la réunion à 22h25